

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 09 décembre 2024, à 19h00, au 39 av. Caron – Hôtel de Ville de Saint-Basile.

Sont présents :

M. Martial Leclerc	Siège #1	Mathias Piché	Siège #4
Mme Lise Julien	Siège #2	M. Denys Leclerc	Siège #5
Bertrand Thibaudeau	Siège #3	Mme Karina Bélanger	Siège #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière
Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim

298-12-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la présente séance est légalement constituée.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE

299-12-2024

PROCÈS-VERBAUX DU 11 ET 25 NOVEMBRE 2024

Étant donné que chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

Aucun commentaire

ADOPTION

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 novembre 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros #4780 à 4791 comportant les résolutions #277-11-2024 au #294-11-2024 inclusivement.

QUE le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 25 novembre 2024 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 4792 à 4793 comportant les résolutions #295-11-2024 au 297-11-2024 inclusivement.

QUE le maire et la directrice générale adjointe greffière-trésorière par intérim, sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

ADOPTÉE

300-12-2024

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 526320 à 526491 inclusivement, totalisant un montant de 162 645.04\$ soit adoptée.

QUE la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéro 16653 à 16664 inclusivement, totalisant un montant de 15 480.91\$ soit adoptée.

QUE la liste des dépôts direct numéro 500408 à 500477 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 1 483 985.51\$.

QUE la liste des prélèvements numéro 5857 à 5888 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 68 025.90\$

CONSIDÉRANT QU'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Manon Jobin, trésorière intérimaire de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 300-12-2024 au montant de 1 730 137.36 \$.

Manon Jobin, DGA,
Trésorière-greffière par intérim

301-12-2024

**UTILISATION DE SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS FERMÉS (N/D : 201-132)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile avait prévu l'utilisation d'une partie du solde de règlement d'emprunt fermé pour un montant approximatif de 45 473 \$ lors de l'adoption de son budget 2024 par la résolution 326-12-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a un solde disponible de 61 160 \$ sur le règlement 04-2010, règlement concernant le développement Gauthier/Leclerc ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a un solde disponible de 40 945 \$ sur le règlement 04-2015, règlement concernant la réfection de la conduite d'amenée Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a un solde disponible de 8 279.53 \$ sur le règlement 03-2018, règlement concernant la réfection du chemin de la Station Ouest (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a un solde disponible de 11 976 \$ sur le règlement 07-2017, règlement concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Station ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'utilisation des montants suivants :

- 31 187 \$ pour le développement Gauthier/Leclerc (#04-2010)
- 5 206 \$ pour la conduite d'amenée Saint-Joseph (#04-2015)
- 8 280 \$ pour la réfection du chemin de la Station Ouest (#03-2018)
- 800 \$ pour le prolongement réseau aqueduc sur le chemin de la Station (#07-2017)

QUE ces montants servent à diminuer le service de dette desdits règlements par le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt en capital et intérêts de 2024. Ce qui a pour effet de diminuer la taxation nécessaire pour atteindre le montant de remboursement prévu au service de dette de 2024.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

302-12-2024

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA VERSION RÉVISÉE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a soumis aux 18 municipalités le projet de plan de mise en œuvre accompagnée des informations sur l'acheminement des ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre, accompagnant la version révisée du schéma de couverture de risques;

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile approuve le plan de mise en œuvre de la version révisée du schéma de couverture de risques préparé et déposé par la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

303-12-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf, en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** de conseillers présents :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Basile présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

304-12-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h33.
Un ajournement aura lieu le 16 décembre 2024.

ADOPTÉE

Guillaume Vézina
Maire

Manon Jobin, DGA
trésorière-greffière par intérim

4770

Initiales du maire _____
Initiales de la greffière par intérim _____